

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I. Présentation générale du MAER.....	4
II. <i>Contexte</i>	5
III. ORIENTATION STRATEGIQUES	6
3.1. Diagnostic du secteur et résultats	6
3.1.1. ATOUTS ET OPPORTUNITES DU SECTEUR AGRICOLE	6
3.1.2. FACTEURS LIMITANTS	6
3.1.3. LES DEFIS A RELEVER	7
3.2. Orientations stratégiques	7
IV. CADRE DE PERFORMANCE.....	11
V. Programmation triennale	18
CONCLUSION	25

INTRODUCTION

La place de choix occupée par l'Agriculture dans les politiques publiques relève du fait qu'elle demeure la principale activité en milieu rural et occupe 55% de la population active, malgré le niveau encore faible de sa contribution au Produit Intérieur Brut (9.1% en 2016), sa forte vulnérabilité aux chocs climatiques et la faible résilience des populations rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui contrastent avec le rôle que le secteur agricole est appelé à jouer.

C'est pourquoi, l'Etat du Sénégal s'est engagé à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) d'en faire le moteur du développement économique et social. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) s'est doté du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS 2014-2017) qui constitue l'instrument sectoriel agricole de mise en œuvre du PSE

Pendant cette période, les efforts consentis par l'Etat et les partenaires dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles ont permis une augmentation de 3,1% des superficies emblavées de céréales qui passent de 1 704 718 ha en 2017 à 1 757 666 ha en 2018, et une hausse des rendements des céréales sèches. En plus, les rendements du mil, maïs, sorgho ont enregistré respectivement des hausses de 3,7%, 9,14% et 22,5%.

En 2017, le MAER s'est inscrit, avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires, dans une dynamique de sécuriser les acquis agricoles et de les renforcer afin de maintenir l'accélération déjà enclenchée depuis 2017. Le ministère compte maintenir et/ou augmenter ses investissements agricoles dans les produits retenus et dans d'autres produits hautement stratégiques pour le Sénégal car touchant la totalité du monde rural.

Ainsi, ce Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), couvrant la période de 2020 à 2022, est préparé dans le cadre des réformes de budgétisation axée sur les résultats. Il comprend quatre parties : (1) Analyse de la situation du secteur (2) le contexte d'élaboration du document, (3) orientations stratégiques (4) budgétisation en AE-CP des projets d'investissement.

I. Présentation générale du MAER

L'organisation du MAER est régit par le décret 99-909 de septembre 1999 mais sa configuration a évolué. On dénombre 63 services ⁽¹⁾ qui se répartissent ainsi :

- o les services centraux, au nombre de 40, comprenant le Cabinet du Ministre et les services rattachés auquel s'ajoute le Secrétariat et les services rattachés ;
- o les services dits déconcentrés constitués par les directions nationales (DA, DHORT, DPV, DAPSA, DFPO, DMER, DAGE), les directions régionales (14), les services sous tutelle : 2 instituts (INP, ISRA), 2 agences (ANCAR, ANIDA), 3 sociétés (SAED, SODAGRI, SODEFITEX), 14 projets / programmes et 3 fonds (FNRAA, FNDASP, FADSR).

La mission du MAER a été recentrée, avec le désengagement de l'Etat des fonctions productives et commerciales, sur son rôle d'orientation, de suivi et d'évaluation, de contrôle et de promotion d'un environnement favorable aux initiatives de développement agricole durable. A cet effet, (i) il prépare et met en œuvre la politique arrêté par le Chef de l'Etat dans le secteur agricole et (ii) coordonne, suit et évalue l'exécution des politiques, programmes, projets et actions relatifs sur différents domaines : sécurisation foncière, aménagements hydroagricoles, soutien à la production et la mise en marché, structuration et encadrement des filières, protection des végétaux, recherche, financement agricole, etc.

D'autres institutions et structures privées concourent à la réalisation des missions de développement rural. Les principaux partenaires du Ministère sont :

- o Les collectivités locales : elles participent particulièrement dans la proposition de politique de développement local, l'attribution des terres, le financement des infrastructures, la sensibilisation et la gestion des conflits, etc ;
- o Les organisations de la société civile : constituées des Organisations communautaires de base (OCB), des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des Organisations non gouvernementales (ONGS), elles participent à la formulation et au suivi des politiques, la structuration et le fonctionnement des filières, etc ;
- o Les institutions de financement et d'assurance agricole : elles participent à la fourniture de services financiers adaptés au monde rural, le nantissement des biens, etc ;
- o Les organisations patronales et consulaires (Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture – CCIA, Chambre des Métiers, etc.) s'investissent dans le développement des filières ;
- o Les Partenaires Techniques et Financiers s'investissent dans l'appui technique, le financement des activités agricoles et la mise en œuvre des réformes.

¹ Rapport d'étude sur la réorganisation du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural, USAID, 2016

II. Contexte

Sur le plan international, l'adoption des Objectifs de Développement Durables (ODD) pour l'horizon 2030 constitue une opportunité pour le développement agricole des pays africains en général et du Sénégal en particulier. En effet, la communauté internationale, à travers les ODD, souligne avec force l'importance de la sécurité alimentaire, alliée à une meilleure nutrition, ainsi que la nécessité de garantir des revenus aux petits producteurs, à travers des pratiques agricoles durables. La sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté rurale et l'agriculture durable constituent des défis pressants au Sénégal. Malgré les progrès accomplis, l'agriculture ouest-africaine reste largement sous-financée. Les pays ouest-africains consacrent en moyenne 5 % de leur budget à l'agriculture, soit la moitié des 10 % prévus par la Déclaration de Malabo de l'Union africaine.

Sur le plan national, le sous-secteur agricole reste le principal moteur de la performance du secteur primaire. Dès lors, l'action ministérielle s'est inscrite dans la vision déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est de « Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable », œuvre (i) nourrir au mieux et durablement les populations sur une base endogène, (ii) tirer profit des avantages comparatifs du commerce international, (iii) sécuriser et augmenter les revenus des ruraux, (iv) procurer des emplois agricoles et non agricoles et (v) améliorer l'état nutritionnel des populations.

Le MAER a mis en œuvre, sur la période 2014 – 2017, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui a comme objectif l'atteinte à moyen terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées. Les filières concernées par le programme prioritaire (2014-2017) ont été : le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes de contre-saison.

Conformément aux orientations de la LPDSA, le principal défi du secteur agricole est de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, pour lutter contre la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, le Gouvernement, avec toutes les parties prenantes compte concentrer et booster ses investissements agricoles dans des produits hautement stratégiques pour le Sénégal touchant la totalité du monde rural à savoir les filières du PRACAS I (le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes de contre-saison).

A cela, il convient d'ajouter de nouveaux défis à relever par l'agriculture sénégalaise, dans un contexte sous régional, régional et international en constante évolution le secteur agricole. Ainsi, les défis à relever à l'horizon 2022, à travers la mise en œuvre du PRACAS II (2019-2023) s'articule autour des filières, mil, sorgho, fonio, niébé, tomate industrielle, coton, mangue et banane. Ce choix traduit également la volonté du Gouvernement d'obtenir rapidement des impacts avec des actions ciblées tant au

niveau de la production que de l'approvisionnement en semences de qualité certifiées, des infrastructures de stockage et des équipements et matériels agricoles.

Les productions agricoles et/ou de rendements, d'exportations, de coûts des programmes et de stratégies spécifiques de mise en œuvre s'articulera autour des points suivants :

-) Amélioration de la productivité des cultures vivrières comme le mil, le sorgho, le maïs, fonio et le niébé ;
-) Optimisation des performances des filières industrielles : arachide, riz, tomate industrielle, coton et sésame ;
-) Développement des exportations de fruits et légumes particulièrement les haricots verts, la banane, la mangue et le melon.

III. ORIENTATION STRATEGIQUES

3.1. Diagnostic du secteur et résultats

Ce chapitre fait le focus sur l'analyse des atouts et opportunités que présente le secteur agricole y compris la capitalisation des performances et identifier les nouveaux défis à relever pour une exécution rapide des actions de développement agricole.

Il s'articulera autour des points suivants :

-) Les atouts et opportunités du secteur agricole
-) Les facteurs limitants
-) Les défis à relever pour l'atteinte rapide de résultats

3.1.1. ATOUTS ET OPPORTUNITES DU SECTEUR AGRICOLE

Le secteur agricole peut tirer profit de plusieurs atouts et opportunités pour obtenir le plus rapidement possible les résultats escomptés. Il s'agit principalement de :

- ❖ la dynamique modernisation de l'agriculture et les résultats obtenus en termes de recherche et d'appui conseil ;
- ❖ le capital humain de qualité ;
- ❖ les infrastructures structurantes en construction ;
- ❖ l'accès privilégié aux marchés internationaux et régionaux.

3.1.2. FACTEURS LIMITANTS

Malgré les atouts et opportunités cités précédemment, le développement du secteur agricole est confronté à plusieurs facteurs limitants.

Au-delà du faible contrôle des facteurs climatiques, de l'insuffisante maîtrise des eaux de surface, de la baisse de fertilité des sols et la détérioration des écosystèmes, de la

faible valorisation des produits agricoles, la mise en œuvre du PRACAS II pourrait être freinée par les facteurs limitants liées à :

-) la vulnérabilité de la base productive ;
-) l'insuffisance de la productivité ;
-) la faiblesse du niveau de formation et de qualifications des exploitants agricoles,
-) l'insuffisance des équipements.

3.1.3. LES DEFIS A RELEVER

Conformément aux orientations de la LPDSA, le principal défi du secteur agricole est de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, pour lutter contre la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le diagnostic susmentionné suggère de reconduire la prise en charge de certaines contraintes identifiées lors de l'élaboration du PRACAS I qui n'ont pas pu être totalement levées. A cela il convient d'ajouter de nouveaux défis à relever par l'agriculture sénégalaise, dans un contexte sous régional, régional et international.

Ainsi, les défis à relever à l'horizon 2022, à travers la mise en œuvre du PRACAS II, s'articulent autour des orientations suivantes : renforcer les aménagements hydroagricoles et la maîtrise totale de l'eau, améliorer le niveau d'équipement agricole notamment en matériel de production, promouvoir la diversification agricole, se doter suffisamment en infrastructures de conservation, en centres de conditionnement et en magasin de stockage, notamment pour les filières fruits et légumes ; mettre en place des filières semencières dotées d'un mécanisme de certification , accroître le volume des engrais et améliorer la distribution pour une plus grande efficacité d'utilisation ; renforcer le dispositif d'appui-conseil et de formation, renforcer les capacités des producteurs et le suivi de la production horticole en particulier, faciliter les conditions d'accès au crédit aux producteurs et adapter les montants aux besoins réels des producteurs, renforcer les capacités des acteurs et autonomisation des organisations de producteurs, améliorer la disponibilité des infrastructures de conservation et de transformation et assurer la qualité intrinsèque des produits agricoles, faire face aux changements climatiques et gérer durablement les ressources naturelles et développer une agriculture productive et compétitive de manière durable.

3.2. Orientations stratégiques

L'analyse du contexte national et international suggère que les principaux défis et enjeux qui prévalaient lors de l'adoption du PRACAS en 2014 restent pour l'essentiel pertinents et valables pour l'élaboration de la deuxième phase du PRACAS. Ainsi elle identifie aussi de nouveaux défis que l'agriculture sénégalaise se doit de relever.

Des orientations réaffirmées mais renforcées

Plus encore que dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, la question de la sécurité alimentaire reste la finalité prioritaire de l'agriculture sénégalaise. Alors que le secteur agricole constitue le premier secteur économique (importance dans le PIB, part de l'emploi et des revenus), il reste paradoxal que le Sénégal soit toujours entrain d'importer ses besoins alimentaires.

Le Sénégal, a été et reste, une des premières victimes du changement climatique. Alors que la ressource foncière se réduit progressivement en raison de l'extension régulière des surfaces cultivées, l'agriculture sénégalaise doit impérativement inventer des voies d'intensification durable, qui permettent de préserver les sols, l'eau, la biodiversité, tout en accroissant fortement la productivité du capital et du travail et en restant compétitive pour permettre aux consommateurs de se nourrir convenablement et à un coût abordable.

Le ministère en charge de l'Agriculture souhaite encore maintenir voire développer, avec l'appui de ses partenaires, des stratégies d'accélération pour tous les produits essentiels à la sécurité alimentaire et/ou à la croissance économique et sociale. Toutefois, pour maintenir, voire augmenter, l'accélération déjà enclencher pendant la période 2014 – 2017, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, la priorisation s'impose dans la démarche. Ainsi, le Gouvernement avec toutes les parties prenantes compte maintenir ses investissements agricoles dans les produits retenus dans le cadre du PRACAS en renforçant les acquis. Il s'agit du riz, de l'oignon, de l'arachide et des fruits et légumes de contre-saison. La gamme de produits sera élargie sur d'autres produits hautement stratégiques et à impacts sociaux : à titre indicatif, les investissements cibleront les filières céréalières (mil, sorgho, maïs, fonio), les filières industrielles (coton, tomate industrielle), et les produits de substitution à l'importation (dont l'ail).

Par ailleurs, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations constitue le défi majeur du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. A ce titre, la disponibilité et l'accès aux produits agricoles sont les résultats majeurs attendus du DPPD 2020-2022. Ainsi, le MAER contribue également à la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la nutrition (PNDN) à travers son plan d'action sectoriel nutrition.

Le tableau ci-après résume l'articulation des politiques sectorielles avec le PSE :

Articulation PRACAS II /LPDSA/PNIASAN/PSE				
AXES PRACAS II	AXES DE LA LPDSA	AXES DU PNIASAN	AXES DU PSE	PROGRAMMES
Amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières (le mil, le sorgho, le maïs, fonio et le niébé)	Augmenter la production et la productivité agricoles	Accroissement durable de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique	Renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer la balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires (réduire la dépendance alimentaire, notamment en céréales, avec l'autosuffisance en riz)	P1 Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales P2 Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles
Développement des exportations de fruits et légumes : haricot vert, mangue, melon, pastèque, banane Optimisation des performances des filières industrielles : arachide, riz, tomate industrielle et coton	Renforcer le dispositif des services agricoles en matière d'appui-conseil à la production	Développement des chaînes de valeur agro-alimentaires et agro-industrielles, contractualisées, inclusives et orientées vers la demande nationale, régionale et internationale	Développer des filières intégrées compétitives à haute valeur ajoutée (Faire de l'agriculture un moteur d'exportations puissant et stable, notamment avec les cultures à Haute Valeur Ajoutée –HVA-)	P2 Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles
Amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio et le niébé Amélioration des taux de couverture des besoins du marché national en oignon, pomme de terre, et banane	Diversifier la production agricole Améliorer la gouvernance du secteur agricole	Amélioration de la sécurité alimentaire, de la situation nutritionnelle, de la résilience et de la protection sociale des ménages en situation de pauvreté/vulnérabilité Amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance, du financement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale (maîtriser l'exode rural par le maintien des emplois locaux et la stimulation de l'économie rurale)	P3 Accompagnement à la production : financement, recherche, formation et appui conseil P4 Pilotage et coordination administrative du MAER

Ainsi les orientations suivantes sont proposées :

- J maintien du rythme actuel de progression du riz, de l'oignon, de l'arachide et des fruits et légumes et l'optimisation de leurs performances économiques ;
- J augmentation de la productivité et des performances économiques des filières mil/sorgho ;
- J augmentation de la productivité et des performances économiques de la filière niébé ;
- J optimisation des performances économiques de la filière maïs ;
- J optimisation des performances économiques de la filière coton.

La réflexion sur les nouvelles priorités embrasse la dimension de l'irruption dans le débat sur les politiques agricoles et de sécurité alimentaire au cours des dix dernières années des « thématiques émergentes ». Au titre des thématiques émergentes qui doivent être intégrées dans notre démarche de mise en œuvre de la politique agricole du Sénégal, figurent :

- o la lutte contre la malnutrition ;
- o l'adaptation aux changements climatiques ;
- o le renforcement de la résilience ;
- o la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- o l'intégration systématique du genre dans la politique.

Ces orientations sur ces filières agricoles se justifient par quatre raisons principales :

- o une couverture de l'ensemble du Sénégal avec ces produits, soit par le nombre de producteurs impliqués, soit par le nombre de consommateurs concernés ;
- o une suppression graduelle de la dépendance alimentaire ;
- o un développement des exportations dans la sous-région ;
- o une génération de nouveaux emplois et de revenus supplémentaires ;
- o un renforcement de la gouvernance de la Sécurité alimentaire et la nutrition (SAN).

Les orientations stratégiques du PRACAS seront maintenues et ajustées à la lumière des leçons tirées de la première phase. Les actions doivent contribuer :

- o Au renforcement de la gouvernance de l'agriculture et de la SAN ;
- o Au renforcement de la productivité de la diversification ;
- o A la maîtrise de l'eau et aménagements hydro agricoles ;
- o Au renforcement de la recherche et du transfert des innovations ;
- o Au renforcement de l'accès aux facteurs de production et à la terre ;
- o A la réduction des pertes post-récolte ;
- o Au développement de filières intégrées et à haute valeur ajoutée.

IV. CADRE DE PERFORMANCE

L'agriculture occupe une place de choix dans les politiques publiques du Sénégal. Ainsi, la stratégie sectorielle du MAER est définie dans le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS II) qui opérationnalise la LPSDA du MAER. Le PRACAS est aligné au Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). Elle prend charge les priorités définies dans le PSE au niveau de son axe 1 « transformation structurelle de l'économie et croissance ».

Les quatre programmes, déjà défini sur les DPPD antérieurs, sont maintenus. Il s'agit:

- Programme 1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales ;
- Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles ;
- Programme 3 : Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation agricole et Appui conseil ;
- Programme 4 : Pilotage et coordination administrative du MAER.

Autour de chaque programme stratégique, est rattaché un groupe d'actions avec des indicateurs définis, et qui concourent à l'atteinte des résultats visés.

Cadre de performance

Objectifs spécifiques	Programmes	Résultats attendus	Actions	Activités	Indicateurs	Référence 2018	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
OS 1: Augmenter la production et la productivité agricole	Programme 1: Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Les aménagements des terres agricoles sont renforcés	Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier	Réaliser/réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	Superficies hydroagricoles aménagées	154 284	17 667	9 150	22 300
				Construire/réhabiliter et entretenir des infrastructures rurales	Nombre de magasins de stockage, de conditionnement et de conservation	80	12	10	7
				Linéaire de piste de production	93	122	55	8	
				Appuyer la réforme foncière	Nombre de communes disposant d'un POAS mise en œuvre accompagnés par les services du ministère	-	82	57	0
		La gestion durable des terres est amplifiée	Amplification de la Gestion Durable des Terres et amélioration de la fertilité des sols	Réaliser des actions de DRS/CES	Superficies de terre agricoles sous GDT	384 038,43	50 000	45 000	50 000
				Créer des variétés hâtives	Nombre de variétés hâtives mise au point par la recherche	-	5	5	5

		Le capital semencier est sécurisé	Reconstitution du capital semencier	Produire des semences de prébase	Quantité de semence de pré-base produite	55	175	180	200
				Produire des semences de bases	Quantités de semence de base produite	1 709	0	0	0
				Produire des semences certifiées	Quantité de semence certifiée produite	61 040,7	2500	3 500	5 000

Objectifs spécifiques	Programmes	Résultats attendus	Actions	Activités	Indicateurs	Référence 2018	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
OS 2: Diversifier les spéculations et système de production agricole	Programme 2: Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Les filières agricoles sont développées	Intensification de la production agricole	Mettre en place les intrants agricoles	Volume de la production céréalière	2 838 938	3 226 169	3 588 358	3 951 906
					Volume de la production de Riz	1 156 307	1 466 340	1 719 157	1 921 411
					Rendement de la production de Riz	3 728	4133	4463	4794
					Volume de la production d'arachide	1 500 588	1 680 000	1 820 000	1 918 000
					Rendement de la production d'arachide		1 289	1 345	1 457
					Volume de la production horticole	1 446 360	1 784 697	1 945 320	ND

					Quantité de semences certifiées mises en place	7 512	9 600	11 200	12 800
					Quantité d'engrais mis en place	138 500 T	Plus de 140 000	plus de 140 000	plus de 140 000
					Quantité d'engrais subventionnée	138 500 T	Plus de 140 000	plus de 140 000	plus de 140 000
				Mettre en place les équipements agricoles	Nombre d'unités de matériel de traction animale déployé à la disposition des producteurs	24	0	0	0
					Nombre de matériel motorisé déployé à la disposition des producteurs	403	30	50	100
				Assurer la protection des végétaux	Superficies prospectées	107 909	10 000	10 000	15 000
					Superficies traitées	19 778	8 000	10 000	15 000
			Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive	Diversifier la production agricole	Nombre de variétés nouvelles introduites dans les différentes zones agro écologiques	25 (toutes spéculations confondues)	15	10	15

				Renforcer la production et la diversification des spéculations horticoles à haute valeur nutritive	Quantité de produits biofortifiés produites	2 variétés de patates, 2 variétés de pommes de terres, 4 variétés de céréales	1 500	1 700	2 000
		Les normes sont respectées en termes de qualité des produits agricoles	Valorisation des produits agricoles	Contrôler la qualité des produits agricoles	Dispositif de contrôle de la qualité mise en place	Le dispositif de contrôle n'est pas encore opérationnel	0	0	0

Objectifs spécifiques	Programmes	Résultats attendus	Actions	Activités	Indicateurs	Référence 2018	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
OS 3: Renforcer les services agricoles	Programme 3: Accompagnement à la production: financement, recherche, formation agricole et rurale et appui conseil	La recherche agricole est renforcée	Renforcement institutionnel des structures de recherche, de développement rural, de formation et de conseil agricole et rural du MAER	Développer la recherche, la formation et le conseil agricole	Nombre de projets de recherche agricole financés	30	43	43	49
					Nombre de producteurs bénéficiaire de formation et d'appui conseil	118 540	188 470	219 881	205 293
		Nombre de Champs-Ecoles-Producteurs installés			50	600	600	300	
		Nombre d'innovations acceptées			12	20	20	15	
		Renforcer les capacités du dispositif d'appui conseil sur les productions		Nombre de Conseil agricole et ruraux bénéficiant d'une formation sur la production céréalière et	163	200	200	300	
		La formation agricole et le conseil agricole et rural des acteurs sont renforcés							

				céréalières et légumineuses à haute valeur nutritive	légumineuse à haute valeurs nutritive						
		Le crédit rural dispose d'un financement adapté	Promouvoir le financement agricole et la mutualisation des organisations paysannes	Promouvoir le financement agricole et rural	Volume total de financement agricole et rural (Milliards)	21,37 016	ND	ND	ND		
		Les acteurs des chaînes de valeur se sont professionnalisés		Accompagner les organisations paysannes		Nombre d'interprofessions qui procèdent à des prélèvements de fonds ou cotisation pour financer les services agricoles	2	1	1	1	
							Nombre d'interprofession mis en place	5	6	6	6
							Nombre d'Organisations Agricoles Interprofessionnelles (OAI) mise en place conformément à la LOASP	0	1	2	2
							Nombre de familles professionnelles mises en place	13	3	3	3
					Nombre de projet de structuration des filières financés	10	2	2	2		

Objectifs spécifiques	Programmes	Résultats attendus	Actions	Activités	Indicateurs	Référence 2018	Cible 2020	Cible 2021	Cible 2022
OS 4: Améliorer la gouvernance du secteur	Programme 4: Pilotage et coordination administrative du MAER	Le renforcement du pilotage stratégique est amélioré	Renforcement du pilotage stratégique	Renforcer les cadres de concertation et de partenariat	Cadre de concertation et de partenariat mis en place				
				Elaborer les documents stratégiques	Nombre de documents stratégiques élaborés	6	5	6	5
				Améliorer la veille stratégique		ND	ND	ND	ND
		La coordination des activités du MAER est assurée de manière adéquate	Amélioration de la coordination administrative	Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi évaluation, le contrôle et la responsabilité mutuelle	Nombre de cadres du MAER renforcé en technique de planification, budgétisation, suivi évaluation, contrôle	ND	ND	ND	ND
				Renforcer les ressources: humaines, matérielles, financières du MAER et la motivation du personnel	Nombre de personnes additionnelles recrutées				
					Nombre de Départ à la retraite				
	Nombre de Départ autre que la retraite								

IV. Programmation triennale

Conformément aux orientations définies dans la lettre n°054/MFB/DGB/DPB du 05 juillet 2019 portant préparation du projet de loi de finances pour l'année 2020, le MAER a élaboré son projet de budget 2020 sur la base des 04 programmes budgétaires suivants :

- Programme 1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales ;
- Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles ;
- Programme 3 : Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation agricole et Appui conseil ;
- Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative du MAER.

Comparativement à l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre n°023613 du 05 novembre 2018 fixant la liste des programmes et dotations budgétaires, le programme « Diversification des spéculations dans l'espace et des systèmes de productions agricole » a été fusionné dans le Programme 2 « Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles ».

PROGRAMMES	2020		2021		2022		Total période	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
P1. Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	298 660 536 984	59 688 391 061		55 206 327 934		36 694 294 184		151 705 067 269
P2. Augmentation de la production, diversification et valorisation des produits agricoles	220 225 866 000	82 499 568 318		21 305 819 920		18 107 379 920		124 734 233 765
P3. Accompagnement à la production : financement, recherche, formation et appui-conseil		7 415 116 240		375 300 520		379 835 705		8 170 252 465
P4. Pilotage, gestion et coordination administrative	450 000 000	2 441 449 580		1 140 489 932		1 151 847 684		4 733 787 196
TOTAL GENERAL	519 336 402 984	152 044 525 199		77 233 291 414		55 522 817 664		284 800 634 277

Les programmes 1 et 2 utiliseront l'essentiel des crédits sur ressources internes du département. Pour le programme 2, cette situation s'explique par les inscriptions au profit de la subvention des intrants et matériels agricoles et pour le programme 1 par les investissements lourds et onéreux dans le cadre des aménagements hydro-agricoles.

Programme1 : Sécurisation de la base productive et Développement des Infrastructures

Catégories de dépenses	2020		2021		2022		total
	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement
Personnel		56 326 000		57 452 520		58 601 570	172 380 090
Biens et Services							438 988 760
Transferts courants		6 515 000 000					6 515 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	287 350 536 984	49 217 065 061		55 206 327 934		36 694 294 184	141 117 687 179
Transferts en capital	11 310 000 000	3 900 000 000					3 900 000 000
Total	298 660 536 984	59 688 391 061	-	55 206 327 934		36 694 294 184	151 589 013 179

EFFECTIF MASSE SALARIALE

Sécurisation de la base product et dével des infrast rural	Résilience face aux changements climatiques	Hierarchie A	8	37 019 000
Sécurisation de la base product et dével des infrast rural	Résilience face aux changements climatiques	Hierarchie B	4	12 957 000
Sécurisation de la base product et dével des infrast rural	Résilience face aux changements climatiques	Hierarchie C	3	6 350 000
Total Sécurisation de la base product et dével des infrast rural			15	56 326 000

Programme 2: l'Augmentation de la production Agricole et Valorisation des produits Agricoles

Catégories de dépenses	2020		2021		2022		total
	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel		1 369 377 600		1 396 765 152		1 424 700 455	4 190 843 207
Biens et Services		650 884 920		1 199 319 920		1 199 319 920	3 049 524 760
Transferts courants		15 798 000 000					15 798 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	114 135 866 000	26 676 640 000		20 106 500 000		16 908 060 000	63 691 200 000
Transferts en capital	11 310 000 000	38 004 665 798					38 004 665 798
Total	220 225 866 000	82 499 568 318		21 305 819 920		19 532 080 375	124 734 233 765

EFFECTIF MASSE SALARIALE

Augmentation de la product et valorisa des pdts agricoles	Résilience face aux changements climatiques	Hierarchie A	74	358 328 200
Augmentation de la product et valorisa des pdts agricoles	Résilience face aux changements climatiques	Hierarchie B	305	932 772 200
Augmentation de la product et valorisa des pdts agricoles	Résilience face aux changements climatiques	Hierarchie C	10	23 301 000
Augmentation de la product et valorisa des pdts agricoles	Résilience face aux changements climatiques	Hierarchie D	29	54 976 200
Augmentation de la product et valorisa des pdts agricoles	Total Résilience face aux changements climatiques		418	1 369 377 600
Total Augmentation de la product et valorisa des pdts agricoles			418	1 369 377 600

Programme3 : Accompagnement à la production: Financement, Recherche, Formation et Appui Conseil

Catégories de dépenses	2020		2021		2022		total
	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	
Dépenses de personnel		222 313 000		226 759 260		231 294 445	379 835 705
Biens et Services		141 906 240		148 541 260		148 541 260	438 988 760
Transferts courants		7 050 897 000					7 050 897 000
Investissements exécutés par l'Etat							
Transferts en capital							
Total		7 415 116 240		375 300 520		379 835 705	8 170 252 465

EFFECTIF MASSE SALARIALE

Accompagnement à la production: Fin, Rech, Form et App-cons	Pilotage stratégique	Hierarchie A	15	101 565 000
Accompagnement à la production: Fin, Rech, Form et App-cons	Pilotage stratégique	Hierarchie B	34	111 702 400
Accompagnement à la production: Fin, Rech, Form et App-cons	Pilotage stratégique	Hierarchie D	2	9 045 600
Total Accompagnement à la production: Fin, Rech, Form et App-cons			51	222 313 000

Programme4 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Catégories de dépenses	2020		2021		2022		total
	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	Autorisation d'Engagement	Crédits de paiement	
Dépenses de personnel		556 752 580		567 887 632		579 245 384	1 703 885 596
Biens et Services		501 446 000		572 602 300		572 602 300	1 646 650 600
Transferts courants		933 251 000					933 251 000
Investissements exécutés par l'Etat		450 000 000					450 000 000
Transferts en capital							
Total		2 441 449 580		1 140 489 932		1 151 847 684	4 733 787 196

EFFECTIF MASSE SALARIALE

Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Amélioration de la coordination administrative	Hierarchie A	41	278 767 400
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Amélioration de la coordination administrative	Hierarchie B	38	138 550 400
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Amélioration de la coordination administrative	Hierarchie C	11	27 999 780
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Amélioration de la coordination administrative	Hierarchie D	45	111 435 000
Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative			135	556 752 580

CONCLUSION

La production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très exposées aux aléas climatiques, entraînant une dépendance des résultats agricoles à la pluviométrie et à sa répartition. Le potentiel important de terres irrigables reste insuffisamment exploité. Les superficies aménagées restent encore faibles, et de surcroît, la qualité des aménagements privés réalisés, ainsi que les faibles niveaux de maintenance ne favorisent pas un taux de mise en valeur conséquent.

Par ailleurs, l'accès au crédit et aux intrants de qualité constitue un problème annuellement renouvelé et continuellement acerbé, malgré les efforts consentis par l'Etat à travers une subvention de semences et d'engrais pour certaines spéculations dont la production est considérée comme une priorité nationale.

Ces différents problèmes traduisent des difficultés dont l'impact est significativement négatif pour la réussite des activités agricoles, réduisant ainsi les effets des grands efforts consentis par les autorités.

Le MAER compte poursuivre ses efforts de modernisation des exploitations agricoles familiales dans l'accompagnement à l'accès à des intrants et des équipements subventionnés, des terres aménagées et les services d'appui conseil (formation, renforcement organisationnel et institutionnel, partenariat public privé, etc.), entrepris depuis 2014 dans le cadre du PRACAS Préparé dans le cadre des réformes de budgétisation axée sur les résultats, ce document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), couvrant la période de 2020 à 2022, précise les orientations stratégiques du budget 2020 du MAER. Il en appelle ainsi aux investissements publics à fort impact social pour atteindre les objectifs suivant :

- renforcement de la sécurité alimentaire et le rééquilibrage de la balance commerciale
- développement des filières intégrées compétitives et à haute valeur ajoutée,
- préservation des équilibres socio- économiques et dynamisation de l'économie rurale.

Pour y arriver, ce document (DPPD), d'opérationnalisation de la politique du MAER, a prescrit des stratégies à travers les quatre programmes suivant :

- Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales
- Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles ;
- Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation agricole et Appui conseil ;
- Pilotage et coordination administrative du MAER.

Ainsi le document (DPPD) permettra l'amélioration de la productivité agricole, la valorisation de la production agricole et le pilotage sectoriel. Il va promouvoir la diversification agricole, l'identification et le développement de filières agricoles porteuses.

ANNEXES PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE

PAP : PROGRAMME SÉCURISATION DE LA BASE PRODUCTIVE ET DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

1. Présentation du Programme et de ses actions

1.1. Présentation du programme et de sa stratégie

La base productive constitue le support de la production, car elle polarise les piliers que constituent les ressources en terres, en eaux et en unités de base. Les enjeux autour de l'amélioration et de la sécurisation de la base productive sont divers et doivent être correctement pris en compte. De plus, on constate que les terres ont en outre subi des dégradations avancées dans certaines zones.

C'est pourquoi les objectifs stratégiques suivants ont été définis :

-) Renforcer les aménagements des terres agricoles ;
-) Amplifier la gestion durable des terres.

Pour atteindre les résultats escomptés, le programme mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, est articulé autour des actions suivantes :

-) Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier ;
-) Résilience face au changement climatique.

L'accent sera particulièrement mis sur le renforcement des aménagements hydro-agricoles qui absorbe la totalité de l'investissement dédié au programme 1 avec :

- la réhabilitation, l'entretien des aménagements hydro-agricoles et la réalisation de nouveaux aménagements hydro-agricoles (fermes, bassins de rétention, bas-fonds, digues anti sel, forages et vallées) ;
- la redistribution des terres récupérées, la restauration des terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols ;
- le renforcement et la pérennisation du dispositif de production de semences.

1.2. Présentation des actions du programme

Pour atteindre les résultats escomptés, le programme mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, est articulé autour des actions suivantes :

-) renforcement des aménagements des terres agricoles ;
-) gestion équitable du foncier ;
-) Résilience face au changement climatique.

Les résultats en matière de production agricole seront obtenus grâce au concours de plusieurs structures qui sont conventionnellement rattachées au programme support compte tenu de leurs logiques d'intervention, de création ou de l'ampleur de leurs contributions à la réalisation des objectifs assignés à ce programme.

Les différentes structures qui interviennent dans ce programme sont : la SAED, la SODAGRI, l'ANIDA, l'INP, la DBRLA, la Direction du Barrage d'Affignam et les projets et programmes suivants :

- Développement agricole Tiers-Sud ;
- PROVALE ;
- Projets d'investissement de la SAED ;
- PARIIS ;
- PAPSEN/PAIS ;
- PDIDAS ;
- P2RS ;
- PRODAM-CSA.

Ainsi, l'accent sera mis sur la réhabilitation, l'entretien des aménagements hydro-agricoles et la réalisation de nouveaux aménagements hydro-agricoles (fermes, bassins de rétention, bas-fonds, digues anti sel, forages et vallées) et la redistribution des terres récupérées), la restauration des terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols, le Renforcement et la pérennisation du dispositif de production de semences.

Il est à noter que diverses contraintes liées notamment au retard dans les études et avis de non objection (ANO) sur les procédures de passation des marchés, lenteurs dans les procédures et à la défaillance des entreprises peuvent freiner le bon déroulement des activités programmées.

2. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme

Autour du programme, est rattaché un groupe d'actions avec les indicateurs identifiés, et qui concourent à l'atteinte des résultats visés.

OS 1: Augmenter la production et la productivité agricole	Unité	Réalizations			Cible 2020
		2016	2017	2018	
Indicateur n1 : Superficies hydroagricoles aménagées	ha	145 888	163 781	154 334	7 200
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques Recensements exhaustifs des aménagements Relevé (Rapports de performance 2016 2017 2018)					
Indicateur n2 : Nombre de magasins de stockage, de conditionnement et de conservation construits et réhabilités	unité	32	111	80	12
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques Recensements exhaustifs Dénombrement (Rapports de performance 2016 2017 2018)					
Indicateur n3 : Linéaire de piste de production construits	km	127,625	234,3	93	22
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques Recensements exhaustifs des pistes Relevé (Rapports de performance 2016 2017 2018)					
Indicateur n4 : Nombre de communauté rural disposant d'un POAS mise en œuvre accompagnés par les services du ministère	unité				82
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques Rapport hebdomadaire Collecte administrative					
Indicateur n5 : Superficies de terre agricoles sous GDT	ha	382 438,4	373 306,68	384 038,436	50 000
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques Rapports de Performance 2016 2017 2018					
Indicateur n6 : Nombre de variétés hâtives mise au point par la recherche	unité	ND	ND	ND	5
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques Rapport hebdomadaire Collecte administrative ou Rapport hebdomadaire ISRA et DA					
Indicateur n7 : Quantité de semence de pré-base produite	tonne	73		55	175

Moyens de vérifications et précisions méthodologiques	Rapport hebdomadaire Pesée				
Indicateur n8 : Quantité de semence de base produite	tonne	901		1709	0
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques	Rapport hebdomadaire Pesée				
Indicateur n9 : Quantité de semence certifiée produite	tonne	80 082	203 526,43	181 343,614	ND
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques	Rapport Performance 2016				

3. Justification des moyens du programme ;

PROGRAMME	ACTIONS	Activités	Chapitre budgétaire	Dépenses de personnel	Biens et services	Transferts courants	investissements
P1. Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Renforcement des aménagements des terres agricoles et gestion équitable du foncier	Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	SAED	0	0	3 500 000 000	
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	SODAGRI	0		1 000 000 000	
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	Construction siège de la SODAGRI				350 000 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	Développement agricole en Tiers-Sud				6 934 558 250
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur				1 300 000 000

			programme d'Equipement de la SAED				500 000 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	ANIDA			1 300 000 000	
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	Programme national d'insertion et de développement agricole				1 000 000 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	Barrage Affignam			65 000 000	
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	Programme de réalisation des bassins de rétention		-		596 000 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	Projet régional irrigation dans le Sahel				1 050 000 000

		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	PROJET DE VALORISATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT				1 300 000 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	PROJET DEV INCLUSIF ET DURABLE AGROBUSINESS SENEGAL (PDIDAS)				10 040 000 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	PERIMETRES IRRIGUES DE WAOUNDE				3 000 000 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	PERIMETRES IRRIGUES ET DEVE LOCAL ECO PODOR				3 000 000 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	PROJET REHAB & EXTENSION PERIMETRES IRRIGUES MATAM				4 618 095 000
		Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	APPUI EXPLOITATIONS FAMILLIALES MATAM / PHASE 1				2 000 000 000

	Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	APPUI EXPLOITATIONS FAMILLIALES MATAM / PHASE 2				4 000 000 000
	Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	PROJET LUTTE EMIGRATION & CREATION EMPLOIS RURAUX PR JEUNES			-	6000000000
	Réaliser, réhabiliter et entretenir les aménagements hydroagricoles	PAPSEN				5878506811
TOTAL ACTION			0	0	5 865 000 000	51 567 160 061
Résilience face aux changements climatiques	Réaliser des actions des actions de DRS/CES	Institut national de Pédologie (INP)			650 000 000	
	Réaliser des actions des actions de DRS/CES	Programme fertilité des sols				300 000 000
		P2RS				1 250 000 000
		Direction des bassins de rétention	56231000			
TOTAL ACTION			56231000	0	650 000 000	1 550 000 000
Total Programme 1			56 231 000	-	6 515 000 000	53 117 160 061

PAP : PROGRAMME AUGMENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES

4. Présentation du Programme et de ses actions

4.1. Présentation du programme et de sa stratégie

Le programme 2 met l'accent sur l'utilisation des facteurs de production (intrants, matériel agricole) et la protection phytosanitaire qui concourent à doper la production et la productivité.

La balance extérieure du Sénégal indique une importation structurelle de denrées alimentaires et une réserve de devises déficitaire. Autant de facteurs qui renforcent l'insécurité alimentaire et la paupérisation de la couche vulnérable.

Les interventions du programme 2 en 2020 cibleront en priorité l'action « Intensification de la production agricole ». Dans ce cadre, un accent particulier sera porté sur la mise en place des intrants agricoles et des équipements agricoles à travers la poursuite des actions du programme agricole et les différents programmes d'équipements du monde aussi bien en matériel de culture attelée et en matériel motorisé.

En outre, la diversification des spéculations horticoles dans le bassin arachidier, des filières céréalières (riz, mil, maïs, sorgho, fonio) dans les différentes zones agro écologiques et la protection des végétaux seront également au cœur des interventions.

En vue d'accroître la production et de valoriser les produits agricoles à haute valeur ajoutée, les objectifs stratégiques ci-après ont été définis :

-) développer les filières agricoles prioritaires ;
-) appliquer les normes en termes de qualité d'engrais et de protection des végétaux ;
-) moderniser les équipements agricoles.

4.2. Présentation des actions du programme

En termes de valorisation, le programme s'adresse aux aspects liés au contrôle et à la qualité. Ce programme est articulé autour des actions suivantes :

-) Intensification de la production agricole;

-) Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive;
-) Valorisation des produits agricoles ;

Les structures ci-après œuvrent pour l'augmentation effective de la production et des exportations :

- au niveau central : Direction de l'Agriculture, Direction de l'Horticulture, Direction de la Modernisation de l'Équipement Rural et Direction de la Protection des Végétaux ;
- au niveau déconcentré : DRDR et SRDR ;
- au niveau décentralisé : SODEFITEX, PAFA/E, PADAER, Fondation CERES/LOCUSTOX.

5. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme

Autour du programme 2, est rattaché un groupe d'actions avec les indicateurs identifiés, et qui concourent à l'atteinte des résultats visés

OS2 : Diversifier les spéculations et système de production agricole	Unité	Réalizations			Cible 2020
		2016	2017	2018	
Indicateur n1 : Volume de la production céréalière	Tonnes	2 124 668	2 516 466	2 838 938	3 226 169
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Statistiques agricoles/ Superficie x rendement moyen					
Indicateur n2 : Volume de la production de riz	Tonnes	945 584	1 011 268	1 156 307	1 466 340
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Statistiques agricoles/ Superficie x rendement moyen					
Indicateur n3 Volume de la production des cultures vivrières (Mil, sorgho, maïs, fonio et niébé)	Tonnes	1 278 975	1 613 858	1 750 369	2 017 531
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Statistiques agricoles/ Superficie x rendement moyen					
Indicateur n4 : Volume de la production d'arachide	Tonnes	991 427	1 405 223	1 500 588	1 680 000

Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Statistiques agricoles/Production sur superficie Superficie x rendement moyen					
Indicateur n 5 : Rendement de la production d'arachide	Kg/ha	925	1 121	1 336	1 289
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Statistiques agricoles//Production sur superficie					
Indicateur n 6 : Rendement de la production De riz	Kg/ha	3 331	3 306	3 728	4 133
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Statistiques agricoles/					
Indicateur n7: Volume de la production horticole	Tonnes	1 206 810	1 320 399	1 446 360	ND
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Questionnaire d'enquête remis aux OP/annuel Estimation à partir des quantités de semences utilisées					
Indicateur n8 : Quantité de semences certifiées mises en place	Tonnes	96 050	73 709	76 454	ND
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Rapport hebdomadaire DA Fiches de déclarations de cultures Fréquence annuelle					
Indicateur n2 : Quantité d'engrais mis en place	Tonnes	95 000	96 370	138 500	1 000
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Rapport hebdomadaire DA Fiches de déclarations de cultures Fréquence annuelle ; Rapports de synthèse DA et DRDR					
Indicateur n 10: Quantité d'engrais subventionnés	Tonnes	95 000	96 370	138 500	1 000
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Exploitation des PV de réception en provenance des DRDRs Annuelle, Rapport de synthèse DA et DRDR					
Indicateur n11 : Nombre d'unité de matériel de traction animal déployé à la disposition des producteurs		4 376	8 808	24	0
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Recensements exhaustifs Dénombrement					
Indicateur n12 : Nombre de matériel motorisé déployé à la	Unités	1749	328	1 245	30

disposition des producteurs					
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Recensements exhaustifs					
Dénombrement					
Indicateur n 13 : Nombre de variétés nouvelles introduites dans les différentes zones agro écologiques	Unité	ND	ND	25 (toutes spéculations confondues)	15
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Recensements exhaustifs					
Dénombrement					
Indicateur n14 : Quantité de produits bio fortifiés produites	Unité	ND	ND	2 variétés de patates, 2 variétés de pommes de terre, 4 variétés de céréales	1 500
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Rapport hebdomadaire					
Pesée					
Indicateur n 15: Dispositif de contrôle de la qualité mise en place	Unité	Le dispositif de contrôle n'est pas encore opérationnel	Le dispositif de contrôle n'est pas encore opérationnel	Le dispositif de contrôle n'est pas encore opérationnel	Le dispositif de contrôle n'est pas encore opérationnel
Moyens de vérifications et précisions méthodologiques : Dénombrement					

PROGRAMME	ACTIONS	Activités	Chapitre budgétaire	dépenses de personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissement	
Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive	Diversifier la production agricole	Projet micro-jardins				150000000	
		Diversifier la production agricole	Programme spécial de relance de la filière Banane					
		Diversifier la production agricole	Développement d'un Système Permanent de Collecte de Statistiques Horticole au Sénégal					
		Diversifier la production agricole	Projet d'intensification Eco-Soutenable de l'agriculture des Niayes					
		Diversifier la production agricole	PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES des Petits producteurs horticoles (shep)				538000000	
		Diversifier la production agricole	Direction de l'Horticulture (DHORT)	42 457 000				
		Diversifier la production agricole	Projet Agricole Italie Sénégal				3 565 000 000	
		Diversifier la production agricole	PAFA Extension				1 760 008 600	
		Diversifier la production agricole	PADAER Phase II				1 210 560 000	
		Diversifier la production agricole	Projet Agri jeunes				1 000 000 000	
		Diversifier la production agricole	Projet d'Appui à la réduction de la Pauvreté dans le Bassin Arachidier				4 000 000 000	
		Diversifier la production agricole	Projet d'Appui aux chaines de valeur				10 000 000 000	
		Diversifier la production agricole	Fondation Origine Sénégal			60 000 000	-	
		Diversifier la production agricole	Projet corridors céréaliers					2000000000
	Total action	Renforcement de la diversification agricole de façon inclusive		42 457 000	-	60 000 00 0	24 223 568 600	

Valorisation des produits agricoles	Appuyer la commercialisation	Programme agricole/Volet bilan de campagne 2017-2018					4600000000
	Appuyer la commercialisation	Programme Appui acteurs coton					5 000 000 000
	Contrôler la qualité des produits agricoles	Division des Semences (DISEM)	72 790 000				
	Contrôler la qualité des produits agricoles	Fondation CERES LOCUSTOX			150 000 000		
Total action		Valorisation des produits agricoles	72 790 000	0	150 000 000	0	9 600 000 000
Intensification de la production agricole	Mettre en place les intrants agricoles	Facilitation de l'accès aux intrants agricoles			15 060 000 000		
	Mettre en place les intrants agricoles	Programme de reconstitution du capital semencier					5 000 000 000
	Mettre en place les intrants agricoles	Amélioration de la productivité agricole					21 774 665 798
	Assurer la protection des cultures et récolte	Projet de lutte contre l'aflatoxine					100000000
	Assurer la protection des cultures et récolte	Direction de la Protection des Végétaux	29 040 000		528 000 000	0	
	Assurer la protection des cultures et récolte	Bases Surveillance alerte	49 106 000				
	Assurer la protection des cultures et récolte	PA volet protection des cultures	29040000		528 000 000		750000000
	Assurer la protection des cultures et récolte	Projet d'appui aux producteurs dans les Niayes					338 000 000

		Mettre en place les équipements agricoles	construction pole centralisation agricole					500 000 000
		Mettre en place les équipements agricoles	Programme de réalisation d'infrastructures de stockage et rurales					
		Mettre en place les équipements agricoles	Direction de la Modernisation de l'Equipement rural (DMER)	20 045 000				
		Mettre en place les équipements agricoles	Programme d'équipement du monde rural					3 200 000 000
	Total action		Intensification de la production agricole	127 231 000	0	16 116 000 000	0	31 662 665 798
	Coordination de la campagne agricole	Suivi-évaluation de la campagne agricole	DRDR et SDDR	415 648 401				
		Suivi-évaluation de la campagne agricole	Direction de l'Agriculture (DA)	29 207 519				
	Total action		Coordination de la campagne agricole	444 855 920	0	0	0	0
TOTAL du Programme 2				687 333 920	0	16 326 000 000	0	65 486 234 398

PAP : PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT A LA PRODUCTION: FINANCEMENT, RECHERCHE, FORMATION ET APPUI

6. Présentation du Programme et de ses actions

6.1. Présentation du programme et de sa stratégie

Ce programme qui vise le développement de la recherche, de la formation et du conseil agricole et rural permettra l'émergence d'exploitants agricoles formés, qualifiés et dotés des services nécessaires pour moderniser leurs unités économiques et assurer la relance du secteur.

Le Renforcement institutionnel des structures de recherche, de développement rural, de formation et de conseil agricole et rural du MAER se fait par l'augmentation de leurs allocations financières pour supporter les charges et assurer leurs missions respectives mais aussi par le renforcement de leurs capacités sur les problématiques nouvelles et transversale telles que le genre, la résilience, etc.

Un appui aux réformes (subventions, foncier, semences) et une plus grande par la sont accordés pour accroître la production à travers la génération d'innovations par la recherche et le transfert de technologies par le conseil agricole.

Dans cette perspective, il est prévu la dotation de fonds de contrepartie destinés à mettre en œuvre les tests d'adaptation et d'acceptation des innovations au niveau des champs-école-producteurs (CEP) dont le processus d'institutionnalisation est en cours avec l'appui de la FAO.

La Promotion du financement agricole et la mutualisation des organisations paysannes passent par la rationalisation et l'optimisation des structures de financement des services et projets productifs agricoles, à travers un fonds unique conformément à la LOASP et des mécanismes de financement adaptés. Ceci permettra de financer des projets prioritaires de (i) génération d'innovations, (ii) transfert et diffusion aux utilisateurs et conseil agricole, (iii) d'appui à des exploitations créateurs d'emplois et

de revenus ruraux pour la modernisation de l'agriculture et le développement de l'entreprenariat agricole en général et l'entreprenariat féminin et jeune en particulier.

L'Accompagnement à la mutualisation des organisations paysannes permet de structurer les filières agricoles, moderniser l'encadrement du monde rural, renforcer la dynamique organisationnelle, assurer la formation des organisations paysannes, promouvoir la micro assurance, professionnaliser les acteurs et assurer le soutien au crédit rural à travers le Fonds Unique qui sera mis en place.

En 2020, les interventions prioritaires seront axées sur l'action « Renforcement institutionnel des structures de recherche, de développement rural, de formation et de conseil agricole et rural du MAER ». Dans ce cadre, les domaines suivants seront ciblés :

-) le renforcement institutionnel des structures de recherche, de développement rural, de formation et de conseil agricole et rural du MAER, la Promotion du financement agricole et la mutualisation des organisations paysannes à travers le financement des projets prioritaires ;
-) l'accompagnement à la mutualisation des organisations paysannes pour structurer les filières agricoles, moderniser l'encadrement du monde rural, renforcer la dynamique organisationnelle, assurer la formation des organisations paysannes.

6.2. Présentation des actions du programme

L'objectif de ce programme est de préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale, les actions suivantes sont prévues :

- o renforcement institutionnel des structures de recherche, de développement rural, de formation et de conseil agricole et rural du MAER ;
- o promouvoir le financement agricole et la mutualisation des organisations paysannes ;

Un certain nombre de structures, de projets et d'agences sont mis en place ou mobilisés pour assurer l'accompagnement en matière de recherche, de formation,

d'appui conseil et de financement. Il s'agit du FNRAA, du BFPA, de l'ISRA, de l'ANCAR, du FNDASP, de la DFPO, de la SODEFITEX, du FADSR et de la CNCAS.

7. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme

Autour du programme 3, est rattaché un groupe d'actions avec les indicateurs identifiés, et qui concourent à l'atteinte des résultats visés.

OS3 : Renforcer les Services agricoles	Unité	Réalizations			Cible 2020
		2016	2017	2018	
Indicateur n1 : Nombre de projets de recherche agricole financés	Unité	58	58	30	43
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n2 : Nombre de technologie générées	Unité	ND	08	06	8
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n3 : Nombre de projets de diffusion de technologies financés	Unité				20
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n4 : Nombre d'innovation/technologies diffusées	Unité			12	20
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n5 : Nombre de producteurs touchés par la diffusion de technologies	Unité	ND	ND	511 045	ND
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur 6 : Nombre de producteurs bénéficiaire de formation et d'appui conseil	Unité	378 611	788 068	719 365	188 470
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n7 : Nombre de projets de formation financés	Unité	03	11	ND	2
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n8 : Nombre de Champs-Ecoles-Producteurs installés	Unité	ND	ND	50	600
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					

Indicateur n9 : Nombre de producteurs touchés par les champs écoles	Unité	ND	ND	ND	15 000
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n10 : Nombre d'innovations acceptées	Unité	ND	ND	12	20
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n11 : Nombre de Conseillers agricoles et ruraux bénéficiant d'une formation sur la production céréalière et légumineuse à haute valeurs nutritive	Unité	ND	ND	167	200
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n12 : Volume total de financement agricole et rural (Milliards)	Unité	20,740	21,313	21,37 016	ND
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte/ A chaque approbation du comité de pilotage et de gestion					
Indicateur n13 : Nombre d'interprofession mis en place	Unité	ND	ND	05	01
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n14 : Nombre d'interprofessions qui procèdent à des prélèvements de fonds ou cotisation pour financer les services agricoles	Unité	ND	ND	02	01
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n15 : Nombre d'Organisations Agricoles Interprofessionnelles (OAI) mise en place conformément à la LOASP	Unité	0	0	0	01
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n 16 : Nombre de familles professionnelles mises en place	Unité	ND	ND	13	03
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					
Indicateur n 17 : Nombre de projet de structuration des filières financés	Unité	ND	ND	10	02
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Décompte par année					

8. Justification des moyens du programme 3: Accompagnement à la production : financement, recherche, formation et appui-conseil

9.

PROGRAMME	ACTIONS	Activités	Chapitre budgétaire	Dépenses de personnel	Biens et services	Investissement	TOTAL
P3. Accompagnement à la production : financement, recherche, formation et appui-conseil	Renforcement institutionnel des structures de recherche, de formation et de conseil agricole et rural	Développer la recherche, la formation et le conseil	ISRA			4 475 000 000	4 475 000 000
		Développer la recherche, la formation et le conseil	Bureau de soutien aux Organisations d'auto-promotion (BSOAP)	4 500 000			4 500 000
		Développer la recherche, la formation et le conseil	BFPA et centres de formation	39813800	19 614 000		59 427 800
		Développer la recherche, la formation et le conseil	CFPH de Cambéréne	18 418 500	72923000	53855000	145 196 500
		Développer la recherche, la formation et le conseil	Programme d'Appui au Conseil agricole et rural				-
		Développer la recherche, la formation et le conseil	CIH de Gandiaye	8997000			8 997 000
		Développer la recherche, la formation et le conseil	CIPA Saitnlouis	9997000			9 997 000
		Développer la recherche, la formation et le conseil	cih de Ziguinchor	14087400	8679000		

	Développer la recherche, la formation et le conseil	CIH Km1 9	14004800	8 271 000		22 275 800
	Développer la recherche, la formation et le conseil	CIH de Diourbel	8821800	2 648 000		11 469 800
	Développer la recherche, la formation et le conseil	CIH de Thies	8810000	4364220		13 174 220
	Développer la recherche, la formation et le conseil	CPA de Nioro	14168400	7704000		21 872 400
	Développer la recherche, la formation et le conseil	CNF METP de GUERINA	8400000			
	Développer la recherche, la formation et le conseil	cpa de kérouane	7553420	3176320		10 729 740
	Développer la recherche, la formation et le conseil	CNFTAGR de Ziguinchor	14087400	13188000	32042000	59 317 400
	Développer la recherche, la formation et le conseil	Centre de Formation Maraicher de Mboro	8292600	4 802 000		13 094 600
	Développer la recherche, la formation et le conseil	Centre de Formation Maraicher de Sangalkam	12000000	7259000		19 259 000
	Développer la recherche, la formation	Centre de Formation	7560000	5170000		12 730 000

		n et le conseil	Maraiche r de Guia				
		Développer la recherche, la formation et le conseil	Centre de Formation Maraiche r de NIOMAR		5223000		5 223 000
		Développer la recherche, la formation et le conseil	Centre de Formation Maraiche r de OGO		3508000		3 508 000
		Développer la recherche, la formation et le conseil	ANCAR			1 540 000 000	1 540 000 000
		Total action	Renforcement institutionnel des structures de recherche, de formation et de conseil agricole et rural	199 512 120	166 529 540	6 100 897 000	6 435 772 260
	Promouvoir le financement agricole	Promouvoir le financement agricole et rural	Fonds d'Appui au Développement du secteur rural (FADSR)			150000000	150 000 000
	Promouvoir le financement agricole	Promouvoir le financement agricole et rural	Fonds national de Recherches agricoles et agro-alimentaires (FNRAA)			500 000 000	500 000 000
	Promouvoir le financement agricole	Promouvoir le financement agricole et rural	Fonds national de Développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP)			300 000 000	300 000 000
	Promouvoir le financement	Promouvoir le financement	Direction du Financement et des Partenariat	17 363 000	11 980 980		29 343 980

		agricole et rural	s avec les Organisations (DFPO)				
		Promouvoir le financement agricole et rural	Fonds de sécurisation du crédit rural (FSCR)				-
		Total action	Promouvoir le financement agricole	17 363 000	11 980 980	950 000 000	979 343 980
TOTAL du PROGRAMME 3				216 875 120	178 510 520	7 050 897 000	7 415 116 240

10. Présentation du Programme 4 et de ses actions

10.1. Présentation du programme et de sa stratégie

Ce programme vise à assurer le pilotage et la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) du MAER à travers la coordination et le soutien des politiques du département, tout en veillant à l'efficacité et l'efficience de la dépense publique.

Les objectifs stratégiques du programme sont relatifs au soutien à apporter à la mise en œuvre des politiques du MAER, à une coordination conséquente des activités, à leur programmation et au suivi des performances pour l'atteinte des résultats.

Deux résultats principaux sont attendus de ce programme : la coordination des activités du MAER assurée de manière adéquate, et le renforcement du pilotage stratégique.

L'amélioration de leurs performances est mesurée à travers des indicateurs clés de renforcement des ressources humaines pour un ministère de plus en plus dégarni, du nombre des départs du ministère pour des raisons autres que la retraite, mettant ainsi en exergue une question réelle de motivation et des salaires des agents, les nombres de documents de planification élaborés, faisant ainsi de la programmation une obligation régaliennne, la mise en place des dispositifs de suivi, de contrôle et d'évaluation des institutions bénéficiant de transferts de la part de l'Etat et enfin, la qualité de la budgétisation et de l'utilisation des ressources budgétaires.

En 2020, la priorité du programme sera accordée à l'action « Renforcement du pilotage stratégique ». Les interventions seront focalisées sur le renforcement des cadres de concertation et de partenariat, l'élaboration des documents stratégiques et de la veille stratégique.

10.2. Présentation des actions du programme

Pour atteindre les résultats escomptés, le programme mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, est articulé autour des actions suivantes :

-) Renforcement du pilotage stratégique avec le renforcement des cadres de concertation et de partenariat, l'amélioration de la veille stratégique, le renforcement de la synergie entre l'appui-conseil, la formation et la recherche et le renforcement des capacités de négociation du MAER.
-) Amélioration de la coordination administrative et renforcement des capacités d'intervention du MAER à travers le renforcement de capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi évaluation, le contrôle et la responsabilité mutuelle, le renforcement des ressources humaines, matérielles et financières du MAER et la motivation du personnel.

11. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme

Autour du programme 4, est rattaché un groupe d'actions avec les indicateurs identifiés, et qui concourent à l'atteinte des résultats visés.

OS 4: Améliorer la gouvernance du secteur	Unité	Réalizations			Cible 2020
		2016	2017	2018	
Indicateur n1 : Cadre de concertation et de partenariat mis en place		ND	ND	10	20
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Dénombrement/ Recensement annuel					
Indicateur n2 : Nombre de Documents stratégiques élaborés		07	06	07	07
Moyens de vérification et précisions méthodologiques					
Indicateur n3 : Nombre de cadre du MAER renforcé en technique de planification, budgétisation, suivi évaluation, contrôle		A renseigner	A renseigner	A renseigner	
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Dénombrement/ Elaboration annuel					
Indicateur n4 : Besoin additionnel en ressources humaines		A renseigner	A renseigner	A renseigner	
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Dénombrement/ Elaboration tri-annuelle glissante					
Indicateur n5 : Nombre de départs à la retraite		A renseigner	A renseigner	A renseigner	
Moyens de vérification et précisions méthodologiques : Dénombrement/ Elaboration tri-annuelle glissante					
Indicateur n6 : Nombre de départ autre que la retraite		A renseigner	A renseigner	A renseigner	

12. Justification des moyens du programme

PROGRAMME	ACTIONS	Activités	Chapitre budgétaire	dépenses de personnel	Biens et services	Transferts courants	investissements
P4. Pilotage et coordination administrative	Amélioration de la coordination administrative	Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi-évaluation et le contrôle	Cellule Genre		10 000 000		
		Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi-évaluation et le contrôle	Cabinet du Ministre	216 204 380	69 861 452	933 251 000	
		Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi-évaluation et le contrôle	DAGE	262 279 600	147 209 548		
		Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi-évaluation et le contrôle	Cellule Communication		14 310 000		
		Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi-évaluation et le contrôle	Inspection interne	8 626 800	7 070 000		
		Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi-évaluation et le contrôle	Projet d'équiment et de réfection des services				250 000 000
		Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi-évaluation et le contrôle					

		Renforcer les capacités dans la planification, la budgétisation, le suivi-évaluation et le contrôle	Cellule de Passation des Marchés		6 500 000		
	Total action		Amélioration de la coordination administrative	487 110 780	254 951 000	933 251 000	250 000 000
	Renforcement du pilotage stratégique	Elaborer et suivre les documents stratégiques	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles (DAPS)	69 641 800	223 495 000		
Elaborer et suivre les documents stratégiques		Projet Second recensement national de l'Agriculture (RNA)					
Elaborer et suivre les documents stratégiques		Projet Appui Statistiques agricoles					223 000 000
	Total action		Renforcement du pilotage stratégique	69 641 800	223 495 000	-	223 000 000
TOTAL du PROGRAMME 4				556 752 580	478 446 000	933 251 000	473 000 000